



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE DE
VAUCLUSE

POLE ACADEMIQUE DES
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par

Christine MERCIER

Téléphone

04 90 27 76 77

Mél

christine.mercier

@ac-aix-marseille.fr

Patrick MOSCA

Téléphone

04 90 27 76 92

Mél

patrick.mosca

@ac-aix-marseille.fr

Fax

04 90 27 76 38

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 27 août 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les proviseurs

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'établissement privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

Objet : Bourse provisoire de lycée - **Année scolaire 2012-2013**

P.J : Dossier « bourse provisoire 2012/2013 » (A3 recto/verso)
Fiche d'auto-évaluation 2012/2013
Accusé de réception de dossier
Bordereau d'envoi des dossiers

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions relatives à l'attribution des bourses provisoires pour l'année scolaire 2012-2013.

Les bourses provisoires sont octroyées aux familles qui se trouvent, par suite d'évènements graves et imprévisibles, dans une situation financière difficile ne leur permettant pas de couvrir tout ou partie des frais d'études de leurs enfants, survenue après le 31 mai 2012, terme du dépôt des demandes de bourses nationales auprès des établissements.

Les demandes de bourse provisoire peuvent être déposées jusqu'au **30 avril 2013**, délai de rigueur, via l'imprimé spécial « bourse provisoire 2012-2013 », selon le modèle joint.

Je précise que ces bourses sont attribuées dans la limite des crédits disponibles. Il importe donc d'en réserver le bénéfice aux familles rencontrant de sérieuses difficultés.

La demande de bourse comprendra :

- un imprimé « bourse provisoire »
- un questionnaire « étude rapide des droits »
- les justificatifs de la demande
- les ressources familiales depuis le 1^{er} janvier 2012

Les dates limites de dépôt des dossiers sont les suivantes :

- jusqu'au 28 octobre 2012 - la décision prendra effet au 1^{er} septembre 2012
- jusqu'au 8 février 2013 - la décision prendra effet au 1^{er} janvier 2013
- jusqu'au 30 avril 2013 - la décision prendra effet au 1^{er} avril 2013

Vous voudrez bien me faire parvenir les dossiers sous bordereaux, les noms des élèves étant inscrits par ordre alphabétique.

Les bourses provisoires n'étant ni transférables, ni reconductibles, il vous appartiendra d'insister auprès des familles bénéficiaires sur la nécessité de déposer une demande de nouvelle instruction de dossier (Vérification de ressources) pour l'année scolaire 2013/2014. Je vous demande en conséquence de veiller à ce que ces familles effectuent cette démarche.

Bernard LELOUCH

BOURSE PROVISOIRE

IMPORTANT :

Les bourses provisoires sont accordées aux familles à la suite d'événements graves et imprévisibles survenus après le 31 mai 2012. Elles ne portent que sur l'année scolaire en cours. Une demande de ré instruction de dossier devra obligatoirement être constituée auprès du Chef d'établissement pour l'année scolaire 2013/2014.

QUESTIONNAIRE A COMPLETER PAR LA FAMILLE

ELEVE : NOM n° INE :

 PRENOM Date de naissance :

 Masculin Féminin

 Nationalité :

REPRESENTANT LEGAL DU CANDIDAT BOURSIER :

Monsieur ou Madame Monsieur Madame Mademoiselle

Si l'enfant est sous tutelle administrative, indiquez l'organisme, et joindre la photocopie du jugement de tutelle.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

MOTIF DE LA DEMANDE :

Cocher la case correspondante et joindre le(s) pièce(s) justificative(s) selon votre situation.

Décès d'un ou des parent(s)

Changement de garde

Longue maladie

Primo- arrivant de l'étranger

Invalidité

Perte d'emploi

Divorce

CADRE RESERVE au CHEF D'ETABLISSEMENT

Nom et adresse de l'établissement :

n° établissement :

.....

■ Année scolaire 2011/2012 : Classe :

REGIME

EXT.

■ Année scolaire 2012/2013 : Classe :

D.P.

INT.

RESERVE I.A**POINTS de CHARGE et RESSOURCES**

Nb	Enf.	ASC.	INF.	L. MAL	2 SAL.	PMS	P.N	TOTAL RESSOURCES
Enf.								
—	—	—	—	—	—	—	—

Date d'effet

PIECES A FOURNIR QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION : (en plus de celles correspondant aux divers cas vus précédemment).

- la présente demande dûment remplie et signée, à retourner à l'établissement .
- Photocopie de l'avis d'impôt délivré par l'administration fiscale sur le revenu de l'année 2011 faisant apparaître le revenu fiscal de référence de l'année 2010.
- Attestation de paiement récente de la Caisse d' Allocation Familiale faisant apparaître le nom des enfants à charge et les prestations familiales auxquelles ils ouvrent droit.
- scolarité dans un établissement d'enseignement privé : un R.I.B ou procuration

IMPORTANT :

Dépôt des dossiers :

- | | |
|----------------------------|---|
| - Jusqu'au 28 octobre 2012 | - la décision prendra effet au 1 ^{er} septembre 2012 |
| - Jusqu'au 8 février 2013 | - la décision prendra effet au 1 ^{er} janvier 2013 |
| - Jusqu'au 30 avril 2013 | - la décision prendra effet au 1 ^{er} avril 2013 |

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

-Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

- Je m'engage à faire connaître à l'administration tout changement important qui pourrait survenir dans les ressources ou dans les charges de ma famille.

Date :

Signature du responsable légal :

La loi punit quiconque qui se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Après vérification des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés.

OBSERVATIONS :

Date :

Visa du Chef d'établissement



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



ACCUSE DE RECEPTION

**CAMPAGNE BOURSE PROVISOIRE
DE BOURSE NATIONALE D'ETUDES DU SECOND DEGRE DE LYCEE**

ANNEE SCOLAIRE 2012 – 2013

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu le

le dossier de demande de bourse de lycée en faveur de l'élève :

NOM – Prénom :

Classe :

A, le

Cachet de l'établissement

Le chef d'établissement

Informations importantes à l'attention de la famille

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par le service académique.
Le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourse.

La décision d'attribution ou de refus vous sera notifiée par le service académique des bourses.

En cas d'acceptation, le paiement de la bourse sera effectuée trimestriellement.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



BOURSE PROVISOIRE DE LYCEE

ANNEE SCOLAIRE 2012 – 2013

BORDEREAU D'ENVOI

Au service académique des bourses

(Il est recommandé de conserver une photocopie de ce bordereau dans l'établissement)

Nom et prénom des élèves	Date de remise du dossier	Date de dépôt du dossier	Date d'envoi au service des bourses

Cachet de l'établissement, *obligatoire*

(*Identification de l'établissement*)

A

Le / /

Signature du chef d'établissement